

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Agroclean
Nom de la substance : Reinigungsmittel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : sdb.ch@omya.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone. 145
(044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse,
8032 Zurich.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage


Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH


Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H315 H319	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P102 Prévention: P264 P280 Intervention: P305 + P351 + P338 P332 + P313 P337 + P313	Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage supplémentaire:

Étiquetage selon les Directives CE:

Symboles de danger	:	
		Irritant

Phrase(s) R	:	R36	Irritant pour les yeux.
Phrase(s) S	:	S 2 S20/21 S28 S35 S37/39	Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Porter des gants appropriés et un appareil

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

de protection des yeux/du visage.

2.3 Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Poudre soluble dans l'eau

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	> 1 - < 10
Natriumdodecylbenzsol sulfonat, rein	25155-30-0 246-680-4	Xn-Xi; R22-R38- R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	> 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Consulter un médecin si des symptômes d'irritation
apparaissent et persistent.
- En cas de contact avec la
peau : Quitter le vêtement souillé ou éclaboussé. Laver à l'eau et au
savon.
- En cas de contact avec les
yeux : Rincer abondamment avec de l'eau (environ 15 minutes) et
ensuite consulter un médecin quand des symptômes
persistent.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et
demander l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement. Diluer les restes avec de l'eau et ramasser avec un produit absorbant (ex. sciure, sable, liant universel).
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Conserver sous clé.

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

- manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Non explosif
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver dans un endroit frais, à l'écart des acides et des bases.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains
Remarques : Gants en caoutchouc
- Protection de la peau et du corps : vêtement de protection léger
- Protection respiratoire : - pour la manipulation de grandes quantités de produit,
porter un masque antipoussières
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Poudre soluble dans l'eau
Couleur	: jaune-orange
Odeur	: inodore
pH	: 10 - 12, Concentration: 50 g/l (20 °C). Solution en eau distillée.
Point d'éclair	: > 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement soluble

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Les données se rapportent au composant principal.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Le produit est facilement dégradé dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

110504952 Agroclean

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 10.09.2014

Date d'impression 10.09.2014

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R36	: Irritant pour les yeux.
R38	: Irritant pour la peau.
R41	: Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.